



### PREFET DU MORBIHAN

## INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'EVALUATION SIMPLIFIEE

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable :

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

Coordonnée	es du	porteur	de	pro	et	:

Nom (personne morale ou physique) : Association diocésaine de Vannes .........

Adresse: .....14 RUE DE L'EVECHE 56000 VANNES

Téléphone: 0666646806.....

Email:...trailrelaisdeschapelles56@gmail.com.....

## A- Evaluation préliminaire

### a.Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité :

Trail Relais des Chapelles (course à pied), samedi 26 octobre 2024. 250 participants attendus. Départ de Cléguer pour le 70 km, départ de Guidel pour le 25 km. Arrivée au bourg de Lomener (Ploemeur).

## b. Situation du projet

Lieu du projet: de Cléguer à Lomener (Ploemeur) en passant par Rédéné et Guidel (voir cartes jointes).

Le projet est situé en ;		
☐ Site classé		
☐ Site inscrit		
☐ Réserve Naturelle		

☐ Arrêté de protection de biotope
□ Parc Naturel National
DE Loi Littoral
□ Parc Naturel Régional
(s) ZNIEFF
□ Zone ZICO
□ Zone RAMSAR
V
Le projet est situé :
Cas 1) Hors site Natura 2000
FR5300059 Site «Rivière Laîta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannénec »
Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000
Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):
FR5300059 Site «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannénec »

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000 Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR5300059 Site «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannénec »

- Dans les cas 2) et 3), joindre une <u>carte de localisation</u> précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés
- Dans le cas 3), joindre un <u>plan de situation détaillé au 25 000 ème</u> avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).
- Joindre les renseignements suivants :
  - . Nombre de participants (dont public et organisation).
  - . Itinéraires (accueil, zones de départ et d'arrivée, ravitaillement), sites de pratique.
  - . Aires pour le public (accueil, regroupement).
  - . Aires de stationnement (véhicules), accès.
  - . Zones d'interdiction, zone de protection renforcée (sécurité, environnement).
  - . Equipements (sonorisation, sécurité).

## c.Evaluation préliminaire

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000. (Pièce à joindre à la présente notice)

La manifestation envisagée (course pédestre, 250 participants) peut potentiellement impacter les milieux naturels du site Natura 2000.

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

m Oul

□ Non

(Répondre par oui ou par non en cochant une case)

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

#### d.Evaluation détaillée

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

La manifestation envisagée peut potentiellement avoir différents types d'incidences sur les habitats naturels d'intérêt européen et sur certaines espèces :

- Dégradation des habitats naturels traversés ou situés à proximité du parcours.
- Pollution du site par abandon de déchets divers.
- Dérangement de la tranquillité de la faune.

(Cf. mesures correctives, tableau annexé ci-après)

Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces quides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante: http://www.natura2000.fr

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

# B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences

## Remplir le tableau figurant en annexe

Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction ( déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets.

Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

#### Annexe: Mesures correctives

Description de la manifestation	Localisation par rapport au site Natura 2000	Habitats naturels et espèces d'intérêt européen concernés sur le site	Effets prévisibles de l'activité	Précautions, réduction du risque	Evaluation de l'incidence
Trail Relais des Chapelles, le samedi 26 octobre 2024.  Course à pied, 70 km au global. 6 formules de distance. 250 participants attendus au total.  4 postes de ravitaillement à proximité de chapelles.  Sonorisation uniquement au bourg de Lomener, à l'arrivée de la course.	Chasseurs du Morbihan et de l'opérateur pour le site Natura 2000 Scorff! Sarre.	- Estuaires (habitat code UE 1130) Estran (UE 1140) Lagunes cötières (UE 1150) Végétation des falaises littorales (UE 1230) Prairies subhalophiles (UE 1410) Dunes boisèes (UE 2180) Dépressions humides intradunale (UE 2190) Etangs, mares, canaux eutrophes avec végétation (UE 3150) Landes sèches européennes (UE 4030) Mégaphorbiales hygrophiles (UE 6430).	Même les déchets = verts = sont concernés : ils peuvent enrichir le sol et modifier/ banaliser la composition floristique de l'habitat naturel.  3 - Dérangement de la tranquillité de la faune	1 - Utilisation des routes et sentiers préexistants par les participants : Il n'y a pas de circulation ou de stationnement sur les habitats naturels d'intérêt européen traversés par le parcours ou situés à proximité.  2 - Pour le balisage, marquage à l'aide de balises amovibles.  2-3 - Une information sera faite par l'organisateur aux participants lors de leur enregistrement notamment sur la sensibilité des millieux naturels traversés, le non-rejet de déchets même « verts ». Les déchets seront conservés par les concurrents et déposés au niveau des zones de ravitaillement.  3 - Il est demandé aux participants de bien vouloir respecter au mieux la quiétude des ileux. Des précautions sont à prendre notamment lors du passage sur les secteurs les plus sensibles : réserve naturelle régionale du Loc'h notamment	Pas d'incidence négative attendue sur les milieux naturels et les espèces cité en respectant les mesures correctives.  Bilan écrit synthétique de la manifestation à fournir à l'opérateur Natura 2000 (points positifs, points à améliorer).

Contact en cas de problème de dégradation des habitats et espèces d'Intérêt européen : Jean Manelphe, Chargé de mission Natura 2000, Lorient Agglomération, tél : 02 90 74 72 69.

# C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

## Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur le site.

X□ **NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) :Ploemeur

Le (date) :27 juin 2024

Signature: